



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 91877

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des pharmaciens d'officine face à la dégradation de leur situation économique. Les raisons de ces graves difficultés économiques sont à rechercher, au plan national, par l'addition des effets des différents plans médicaments, par la réduction du champ d'action de la profession et aussi par la diminution des délais de paiement engendrée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. En Alsace, les effets de cette dégradation pourraient être graves de conséquences en termes de sécurité sanitaire et de santé publique. Il lui demande donc quelle pourraient être les mesures gouvernementales susceptibles de remédier à cette situation et d'assurer ainsi le maintien du maillage territorial des officines.

Texte de la réponse

Les syndicats de pharmaciens ont appelé l'attention du Gouvernement sur l'augmentation du nombre d'officines de pharmacies qui connaissent de graves difficultés financières et qui, parfois, sont contraintes à la fermeture. En conséquence, le ministère du travail, de l'emploi et de la santé est chargé, en concertation avec les représentants des pharmaciens d'officine, d'établir un diagnostic partagé et détaillé de la situation économique des officines. Des négociations avec les syndicats de pharmaciens ont donc débuté afin d'étudier les éventuelles mesures qui pourraient être prises et qui doivent, bien sûr, s'insérer dans le contexte budgétaire de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour 2011. Par ailleurs, bien que le maillage officinal reste globalement satisfaisant et que le nombre d'officines par habitants reste, en France, un des plus élevés au sein de l'Union européenne, une attention particulière sera apportée à la préservation du maillage des officines, notamment en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91877

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11576

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 321